

Parc naturel marin du golfe du Lion, Bureau du 16 octobre 2025 Délibération n°2025-011

Approbation du procès-verbal du Bureau du 15 mai 2025

- VU le code de l'environnement et notamment les articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 371/2025 du 9 octobre 2025, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération n°3/2012 du bureau du 9 juillet 2012 approuvant la constitution du bureau ;
- VU la délibération n°2014/10 du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le Bureau peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du Bureau du 15 mai 2025 ;

Article 1

Le Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du Bureau du 15 mai 2025, à l'unanimité, sans modification.

Parc naturel marin du golfe du Lion

Bureau du 15 mai 2025

Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB, dans l'onglet « recueil des actes Administratifs ».

Serge PALLARES



Président du conseil de gestion



Objet	Adoption du PV du 15 mai 2025
Date de mise à disposition	02/10/2025

Adoption du projet de PV du 15 mai 2025

25^{ème} REUNION DE BUREAU

Approbation du procès-verbal
de la réunion de bureau du 15 mai 2025

Participants

Membres du bureau

Présidence

- Président – Serge PALLARES - UVPO

Catégorie des services de l'Etat

- Nicolas MAIRE – DDTM/ DML

Catégorie des collectivités territoriales et leurs regroupements

- Antoine PARRA – Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris

Catégorie des organisations représentatives des professionnels

- Bernard PEREZ – CRPMEM
- Thierry BOUTHORS – GS3PO
- Guilhem HUBERT – ARMAM

Catégorie des usagers de loisir

- Jean-Claude HODEAU – FNPPSF
- Eric DELMAS – FFESSM

Catégorie des Parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel et des personnalités qualifiées

- Philippe LENFANT – UPVD

Commissaires du gouvernement

- Clara THOMAS – sous-préfète de Céret
- Amélie CHARDIN - Préfecture maritime

Équipe du Parc

- H. MAGNIN, M. DUMONTIER, B. FERRARI, A. JOU, F. GORRIS, G. AGIN, A. MARTIN, N. MICHEZ & L. VASSEUR

Invités et accompagnants

- M-L. LICARI (CD66) et B. WENDLING (OP Sathoan)

Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion du 16 octobre 2025

La séance est ouverte par le Président du conseil de gestion, Serge PALLARES.

Une visite est prévue de la ministre de la transition écologique Agnès PANNIER-RUNACHER prochainement. Elle est à l'initiative du comité régional de la pêche.

Il rappelle la tenue de la prochaine conférence des nations unies pour les océans (UNOC) prévue en juin à Nice.

Il soulève la question du chalutage dans les AMP et de son impact sur les fonds meubles sans oublier les propos du Président de la République sur l'importance socio-économique du secteur de la pêche.

Bernard PEREZ indique qu'il y a beaucoup de lobbying contre le chalutage industriel et rappelle qu'en Méditerranée, il s'agit majoritairement de pêcheurs artisans qui pratiquent une pêche journalière. Ils s'inscrivent dans un plan de gestion des ressources sur le golfe du Lion.

Le développement des éoliennes soulève beaucoup de questions auquel s'ajoute le projet récent de gazoduc à hydrogène (BARMAR) qui traverse le parc marin.

Bernard PEREZ informe les différentes réunions permettant l'étude de faisabilité, projet qui irait de la Fosse jusqu'au Cap Bear, non loin de la côte et passerait donc au sein du parc marin. C'est en étude de faisabilité.

Serge PALLARES demande une prise de connaissance approfondie du dossier.

Hervé MAGNIN rappelle que les premiers contacts ont été pris avec les porteurs du projet et qu'il est maintenant utile qu'ils puissent venir présenter le projet au conseil de gestion. Les premières investigations en mer sont prévues dès l'été 2025.

Philippe LENFANT s'interroge sur le tracé et sa proximité avec les canyons.

Clara THOMAS mentionne la tenue récente d'une réunion entre le Préfet, l'AMF, l'UVPO, la CCI, la DDTM et la présidente du CD66 pour discuter d'une stratégie commune, voire transfrontalière avec la mise en place d'une feuille de route et d'un cahier des charges sur plusieurs années sur la gestion intégrée du trait de côte et de l'érosion du littoral. Il leur a été présenté le fruit d'un travail sur les acteurs et les programmes, les thématiques, des projets par ville portuaire et des subventions dans un tableau synthétique. Sur l'ensemble des Pyrénées orientales, depuis 2018, il y a eu 42 millions d'euros de subventions apportées.

Approbation du procès-verbal de la session du bureau du 28 février 2024

Serge PALLARES soumet à l'approbation des membres du bureau le procès-verbal de la session du 28 février 2024.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la session du bureau du 28 février 2024.

Délibération n°2025-008

1. Voies d'amélioration du fonctionnement du conseil de gestion

Présentation d'une synthèse et de propositions suite aux questionnaires soumis lors des différents conseils de gestion.

Marc DUMONTIER rappelle l'existence dans le plan de gestion d'un indicateur « gouvernance avec mobilisation du conseil de gestion », cela concerne le nombre de réunions et le taux de participation.

Guilhem HUBERT déplore des ordres du jour trop chargés et des exposés trop détaillés, il souhaiterait des présentations plus synthétiques. Il souhaiterait aussi plus de place au débat et des échanges plus fluides. Sur les questions diverses discutées en fin de conseil de gestion, en général la plupart des membres sont déjà partis.

Antoine PARRA rejoint les propos de Guilhem et souhaite plus de fluidité des débats.

Nicolas MAIRE partage le constat mais il faut un juste équilibre entre le porté à connaissance et les débats. La bonne règle est la discipline de chacun sur sa prise de parole et l'écoute mutuelle.

Philippe LENFANT suggère que les diaporamas restent synthétiques et permettent de répondre à des questions précises.

Marc DUMONTIER lance au débat la question des diaporamas et des documents mis à disposition.

Il rappelle que lors des Conseils de gestion, les diaporamas sont assez détaillés pour partager le fond des dossiers à l'attention de celles et ceux qui n'ont pas eu le temps de prendre connaissance en amont des documents préparatoires.

Serge PALLARES remercie le travail effectué par l'équipe du parc marin. L'envoi des documents reste prioritaire et règlementaire pour la bonne tenue des conseils de gestion. En pratique cela devrait permettre d'alléger les contenus présentés en séance. Devant l'impossibilité de dépasser la demi-journée de travail de nos conseils - l'expérience du format journée n'ayant pas fait ses preuves en termes de participation – il trouver ce bon point d'équilibre entre partage d'information et débat. Pour améliorer notre fonctionnement j'appelle donc chacun à prendre connaissance des notes préparatoires transmises.

Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion du 16 octobre 2025

Hervé MAGNIN fait remarquer que lors du prochain déménagement du parc marin, la mise à disposition d'une nouvelle salle dédiée aux conseils de gestion. Ce bel équipement permettra de rajouter en parallèle des conseils de gestion des conférences thématiques n'imposant pas de délibération et qui pourront alléger les ordres du jour.

Antoine PARRA considère qu'il ne faut pas confondre les conseils de type municipal et qui ne sont pas des lieux de débats mais des chambres d'enregistrement pour des délibérations finales. Les conseils de gestion du parc marin sont des lieux d'échanges et de débats qui restent prioritaires.

3. Formalisation du mandat du groupe éolien

Présentation faite par Hervé MAGNIN et Gregory AGIN.

Le mandat de ce GT aura vocation d'accompagner *Ocean Winds*, lauréat porteur du projet de ferme commerciale d'éoliennes flottantes (AO6, 250 MW) de la zone dite de la Narbonnaise (à proximité du Parc naturel marin du golfe du Lion) avec un suivi du retour d'expérience de la mise en place de la ferme pilote EFGL et notamment :

- ✓ Participer aux ateliers de travail sur les options technologiques susceptibles d'avoir des incidences sur les milieux, les espèces et les usages
- ✓ Participer aux ateliers de travail sur la définition des protocoles et des suivis
- ✓ Accompagner le conseil de gestion jusqu'à l'expression de son avis sur le dossier d'autorisation

Le conseil de gestion exerce sa compétence en termes d'avis conforme par délégation du conseil d'administration de l'OFB. Cette délégation se limite aux projets non soumis à la CNDP (>300 M€). En cas d'avis sous compétence du conseil d'administration, le conseil de gestion peut s'autosaisir pour émettre ses recommandations.

Il revient au Préfet de saisir pour avis conforme l'OFB sur tout projet d'activité susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin. Dans ce cas précis de l'AO6 le GT sera bien placé pour évaluer cet impact et fournir cette analyse au préfet.

La proposition de mandat du GT « éolien flottant en mer » sera d'une durée de 2 ans, ou jusqu'à l'achèvement des études et des dossiers de demandes d'autorisation. Ce groupe sera composé :

- des membres du conseil de gestion volontaires ;
- d'une équipe technique du Parc / OFB ;
- des services de l'Etat ;
- des « experts » invités en cas de besoin.

Le calendrier d'activité :

EFGL :

- Assemblage en cours à PLN
- Remorquage sur site prévu en juin 2025

Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion du 16 octobre 2025

- Mise en service fin année 2025

AO6 (lauréat – Ocean Wind) :

- Réception de l'état de l'environnement (Etat) en cours
- Octobre 2025– diagnostic des besoins complémentaires d'étude (EGIS)
- Fin 2026 – dépôt du dossier d'étude d'impact

AO9 (appel à projet en cours)

Liste de la composition du GT :

- CUVILLIERS Perrine / WENDLING Bertrand (AMOP)
- DOUAY Jacques (FFV)
- HODEAU Jean-Claude (FNPPSF)
- HUBERT Guilhem (Armateurs privés)
- LENFANT Philippe (UVPD)
- MANAS Christophe (CR Occitanie)
- MORLON Francis (CD11)
- PEREZ Jean-Marie (FFPM)
- PEZIN Annie (Commune Elne)
- ROMANS Pascal (OOB)
- RUYSEN Maria (IFREMER)
- PEREZ Bernard ou SERAZIN Thomas (CRPMEM)
- VIARD Frédérique (CNRS)
- VOLAND Bruno (Association Charles Flahault)
- TCHAKERIAN Marie (CR Occitanie)
- LICARI Marie-Laure (CD66)
- HOLLEY Jean-François (CEPRALMAR)

Bernard PEREZ demande le rajout dans le groupe de travail de Thomas SERAZIN.

Thierry BOUTHORS s'interroge de l'incidence du Parc marin sur le CA de l'OFB. Est-ce que le président du PNMGL est présent au CA ? un représentant des parcs marins ?

Serge PALLARES indique qu'aucune procédure ne le prévoit mais que les discussions sont engagées en interne et informe d'une prochaine visite avec le cabinet ministériel et la direction de l'OFB suite à la sollicitation des 8 présidents de conseil de gestion de Parcs marin, au cours de laquelle le sujet sera abordé.

Hervé MAGNIN rappelle l'accélération concernant les avis conformes probables à venir pour les 3 appels d'offre successifs (AO6, AO9 et AO10) qui sont en cours ou annoncés. Le travail avec le GT, permettra dès ce premier projet, d'échanger sur cette notion d'impact et se préparer aux avis qui en découlent. Il rappelle une récente jurisprudence en Iroise qui a imposé à l'Etat de requalifier une procédure d'avis simple en avis conforme qui souligne l'importance de cette évaluation initiale.

Hervé MAGNIN rappelle qu'aucun document préparatoire n'a été envoyé aux membres (précisé dans l'envoi). La mise à disposition du diaporama est bien sûr possible.

Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion du 16 octobre 2025

Philippe LENFANT suggère l'invitation d'un membre du Conseil d'administration de l'OFB à l'un de nos conseils de gestion.

Nicolas MAIRE évoque la création à moyen terme d'une instance de concertation et de suivi (ICS) pour les parcs éoliens au large de la Narbonnaise, coprésidée par le préfet maritime et le préfet de Région. Cette ICS vise à informer un maximum de personnes, en particulier les élus, les professionnels et les associations représentant la société civile, de l'avancée et du suivi du parc. Cette instance est déclinée en groupes de travail thématiques dont l'objectif est de contribuer à améliorer le projet (ex : GT sur l'environnement, sur la sécurité maritime, sur l'économie, etc).

Hervé MAGNIN assure que le Parc veillera à une bonne coordination des travaux de ce GT avec les autres instances concernées.

Approbation à l'unanimité pour la formalisation du mandat GT éolien.

Délibération n°2025-009

4. Présentation de l'avancée du projet de partenariat avec les syndicats de Bassin versant pour la gestion des déchets flottants

Présentation faite par Emilie PASERO.

Ce partenariat aboutira à une convention pour la création et la mise en œuvre d'un « Observatoire départemental de la pollution en déchets plastiques des cours d'eau et de la mer » en partenariat avec CITEO (Entreprise à mission sans but lucratif créée en 2020 et chargée réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers) qui s'engage sur les déchets abandonnés. Le partenariat regroupera :

Le PNMGL et les 4 syndicats de bassins versants du Tech, de la Têt, du Réart et de l'Agly (SMBVT SMIGATA, SMBVR et RIVAGES)

Premières missions de l'observatoire que permettront ce partenariat :

- Le recrutement d'un agent Catégorie A (*animation*)
- Les actions de sensibilisation grand public « Ici commence la mer » (*préventif*)
- Les actions de mise en place d'équipements de piégeage sur les 8 communes littorales (*curatif*)
- Les actions de mise en place d'équipements de récupération de mégots à Perpignan (*curatif*)
- Prospection pour la réalisation de diagnostics sur les 4 fleuves

5. Point divers

Présentation de la **MAISON DE LA MER** faite par Bruno FERRARI

Le travail de coordination étroit avec la commune d'Argelès-sur-Mer s'affine. Il est prévu une fin des travaux vers la mi-juillet avec un déménagement à compter du 18 Août pour une inauguration la première semaine de septembre.

Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion du 16 octobre 2025

Antoine PARRA se dit fier d'une telle réalisation. La future salle de réunion pourra accueillir jusqu'à 400 personnes, idéale pour le conseil de gestion. Il se réjouit d'accueillir l'équipe du parc marin qui y trouvera d'excellentes conditions de travail.

ARRETE DE CORAIL ROUGE

Nicolas MAIRE rappelle que l'arrêté actuel pris en 2020 pour 5 ans sur le Parc et interdisant la pêche corail rouge entre 0 et 50 m de profondeur s'achèvera en juin 2025. Le nouveau règlement CGPM prévoit la généralisation de cette interdiction à toute la Méditerranée française, ce qui justifie de ne pas de reconduire cet arrêté.

Serge PALLARES informe les participants que la force de la Tramontane entraîne l'annulation de la visite du port.

La séance est levée.

Serge PALLARES



Président du conseil de gestion